



PROCÈS-VERBAL

Comité d'administration

28 JUIN 2021



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

SÉANCE DU COMITÉ DU 28 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à quinze heures, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence au nombre de cent trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt et un juin deux mille vingt un.

Avec l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Approbation des modalités d'identification des participants, de scrutin, d'enregistrement et de conservation des débats.

Affaire n° 2 : Présentation du rapport définitif du contrôle exercé par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France.

Affaire n° 3 : Points d'information :

- a. Mise en œuvre du plan d'aide aux communes adopté par le Comité d'administration du 14 décembre 2020.
- b. Point d'étape sur le cadre de la négociation du contrat de concession gaz.
- c. Mobilité électrique.

Affaire n° 4 : Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 8 février 2021.

Affaire n° 5 : Examen et vote du compte de gestion du trésorier pour 2020.

Affaire n° 6 : Examen et vote du compte administratif 2020.

Affaire n° 7 : Rapport d'activité du Sigeif au titre de l'année 2020.

Affaire n° 8 : Affaires de personnel :

- a. Modification d'un emploi inscrit au tableau des effectifs.
- b. Gratifications et remboursements de frais accordés aux élèves et étudiants effectuant un stage professionnel au Sigeif.

Affaire n° 9 : Rapport des décisions prises par le Président par délégation du Comité d'administration.

Affaire n°10 : Approbation d'une prise de participation en capital par la SEM Sigeif Mobilités.

Affaire n°11 : Délégation de signature au Président du Sigeif dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public des communes adhérentes.

Affaire n°12 : Élections :

.../...

- a. Représentant du Sigeif à la Fédération Française des Associations de Véhicules Électriques (FFAUVE).
- b. Représentant du Sigeif à la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris.
- c. Représentants du Sigeif au comité de pilotage du contrat de concession institué par la convention d'autorités concédantes entre le Sigeif et le Syctom.

Affaire n°13 : Rétrocession de canalisations de gaz hors service.

Affaire n°14 : Questions diverses.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BOUGHALEM (Ballainvilliers - C.A. Paris Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), CAMARA (Bondy), TESSÉ (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. LECLERC (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGÈRE (Châtenay-Malabry), FERRE (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), JORIO (Le Chesnay-Rocquencourt), KOMOROWSKI (Chevilly-Larue), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CHIRrane (Choisy-le-Roi), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. SOILIH (La Courneuve), CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), M. MARTINET (Gagny), Mme BODIN (Garches), MM. NOEL (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine), POURsin (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LAFARGUE (Livry-Gargan), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis - C.A. Paris Saclay), , Mme VILLE-VALLÉE (Margency), MM. SOLTANI (Massy - C.A. Paris Saclay), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. GRISEY (Montsoult), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay - C.A. Paris Saclay), CHAZAN (Orsay - C.A. Paris Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRÉ (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. GENESTIER (Le Raincy), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), Mme LOUISE (Saint-Gratien), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), DELORT (Saulx-les-Chartreux - C.A. Paris Saclay), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), CURLIER-ANDRADE (Thiais), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), Mme BLOCH (Vaucresson), MM. BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson - C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette - C.A. Paris Saclay), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous - C.A. Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.521-2 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

M. TAUPIN, délégué titulaire de Chevilly-Larue - M. CÉSARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. JUVIN, délégué titulaire de La Garenne-Colombes - Mme DE PAMPELONNE, déléguée titulaire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - Mme TRICHET-ALLAIRE et M. VERNANT, délégués titulaire et suppléant de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis - M. BRIQUET, délégué titulaire de Saint-Gratien - MM. ALI KHODJA et ZEGGAR, délégués titulaire et suppléant de Stains - M. PRÉEL, délégué titulaire de Vaucresson - Mme BAHRI, déléguée titulaire de Vitry-sur-Seine –

Ont donné pouvoir :

- M. CÉSARI, délégué titulaire de Courbevoie, à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville -
- Mme DE PAMPELONNE, déléguée titulaire Grand Paris Seine Ouest à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves -
- M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort, à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois -
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory, à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois -
- M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis, à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis -
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains, à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville -

La séance est ouverte à 15 heures et **M. le président Guillet** remercie les membres du Comité d'administration de leur présence en espérant que cette séance sera la dernière qui se déroulera en téléconférence. Pour sa part, il précise qu'il est particulièrement heureux de pouvoir assister à ce Comité, n'ayant pas pu malheureusement être présent lors des deux dernières séances, pour des raisons de santé. À ce titre, il remercie les membres du Bureau et particulièrement M. Thomas, 1^{er} vice-président, qui a présidé à sa place, les deux précédents Comités.

En préambule de l'ordre du jour, **M. le président Guillet** informe les délégués des manifestations importantes qui auront lieu au mois d'octobre :

- ✓ *Lundi 4 ou mardi 5 octobre - 10 h : Inauguration/mise en service de la Ferme solaire de Marcoussis - après-midi portes ouvertes au public*
- ✓ *Jeudi 14 octobre - 9 h - 15 h : Journée d'information dédiée aux élus et aux fonctionnaires territoriaux du Sigeif*

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Olivier Thomas, 1^{er} vice-président, délégué titulaire de Marcoussis.

Affaire n° 1 - Approbation des modalités d'identification des participants, de scrutin, d'enregistrement et de conservation des débats
Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet espère que tous les délégués ont désormais établi une connexion leur permettant de suivre à distance la séance du Comité, soit par visioconférence, soit au travers d'une simple ligne téléphonique.

Conformément à la loi, la délibération figurant dans leur dossier fixe les grandes lignes de l'organisation technique de cette séance.

Les textes l'invitent, par ailleurs, à leur rendre compte des diligences effectuées par le Sigeif pour transmettre les convocations.

À cet égard, il précise ainsi que ces convocations ont été adressées au travers du portail « Fast-Élus » et que les élus qui n'avaient pas souhaité être intégrés à ce portail ont été convoqués par un courrier postal.

Les convocations indiquaient également toutes les modalités techniques permettant de rejoindre la présente séance.

S'agissant des modalités de scrutin pour le vote des délibérations, **M. le président Guillet** invite les délégués votant contre ou s'abstenant à se manifester.

À cette fin, tous les micros seront ouverts à l'issue de chaque présentation pour laisser la place à la discussion et, ensuite, au scrutin avec l'expression des éventuels votes défavorables ou d'abstention.

Afin d'éviter toute interférence, il précise que les micros seront coupés durant l'exposé des affaires mais que, bien évidemment, les délégués ont, à tout moment, la possibilité de solliciter la parole en activant l'icône « *Lever la main* ».

Deux dernières précisions :

- à chaque fois qu'un délégué intervient, il doit veiller (comme d'habitude) à s'identifier très clairement ;
- Ne pas oublier de signer la feuille de présence jointe au dossier et de la retourner au Sigeif car il s'agit là d'un formalisme qui est imposé par la préfecture s'agissant du vote du compte administratif.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 2 – Présentation du rapport définitif du contrôle exercé par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France

Rapporteur : M. le président Guillet

Par courrier du 17 décembre 2019, le président de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France informait le Sigeif d'un contrôle financier portant « *notamment sur la conciliation entre la concession de distribution de gaz et les objectifs de la transition énergétique* ».

Le rapport d'observations définitives est parvenu au Syndicat le 3 mai dernier. Le Syndicat a envoyé sa réponse le 2 juin 2021. Ces pièces sont jointes au dossier des délégués.

Ce qu'il convient d'abord de remarquer c'est la mise en valeur par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France des actions développées par le Sigeif. Le rapport est, en effet, l'occasion de souligner son rôle dans des politiques variées et innovantes :

- réseau de stations d'avitaillement en gaz naturel pour véhicules, service clés en main d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

- prestations de conseil en énergie partagé, mécanisme des certificats d'économies d'énergie, solutions innovantes et performantes en matière d'utilisation de l'énergie, marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'efficacité énergétique, dispositif d'aide au financement des opérations de rénovation énergétique pour les bâtiments des collectivités ;
- projet d'envergure métropolitaine de méthanisation des bio-déchets dans le port de Gennevilliers, implantation de la plus importante ferme solaire photovoltaïque d'Île-de-France sur une ancienne friche à Marcoussis, accompagnement de la ville d'Orsay dans son projet de récupération de chaleur géothermique sur un forage existant.

Ces actions, le Syndicat les développe en concordance avec les objectifs de la politique énergétique nationale à laquelle la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France consacre l'essentiel de ses développements.

La description qu'elle fait par ailleurs de la singularité du système concessif de la distribution publique de gaz, rend compte d'un état de fait peu contestable. Elle va dans le sens, là encore, des observations que le Sigeif est amené à faire, d'année en année, à l'occasion de ses rapports de contrôle. Cette mission de contrôle exercée avec une exigence sans équivalent le place d'ailleurs dans une situation privilégiée pour entamer les négociations d'un contrat exemplaire ce dont ne rend pas compte **la recommandation 1** relative à la mise en œuvre de l'article 30 du contrat de concession. Le Syndicat se rapprochera de la direction générale des finances publiques sur l'intégration du patrimoine concédé dans les comptes du Syndicat qui fait l'objet du rappel au *droit 3*, pour démontrer les difficultés de sa mise en œuvre.

D'autres développements relèvent de la responsabilité du Sigeif. Ils présentent un caractère très marginal. Les trois rappels au droit et la recommandation auxquels ils donnent lieu, feront évidemment l'objet d'une prise en compte par le Syndicat.

Sur le vote des seuls membres qui ont transféré la compétence concernée par l'objet de la délibération du Comité syndical (rappel au *droit 1*), le Syndicat, qui dans la pratique respecte l'article L. 5212-16 du CGCT, s'engage à ne faire figurer dans le registre des délibérations que les seuls membres présents ou représentés concernés par l'objet de la délibération.

Sur le financement des travaux d'enfouissement des réseaux aériens (rappel au *droit 2*), le Syndicat se félicite que la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France reconnaisse finalement la validité de la contribution des communes membres au financement des travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité basse tension. La Chambre appelle à la mise en place de fonds de concours en application de l'article L. 5212-26 du CGCT, ce dont le Sigeif prend acte.

Sur le budget, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France recommande (**recommandation 2**) de tenir une comptabilité analytique répondant aux exigences de la réglementation. Même si, dans la configuration actuelle, le Sigeif dispose déjà d'outils équivalents, il envisage de mettre en place une comptabilité analytique.

Sur la gestion des moyens du Syndicat, les précisions et explications apportées par le Sigeif dans sa réponse conduisent à nuancer sensiblement l'appréciation globale de la Chambre.

Entre 2015 et 2019, les dépenses réelles d'investissement du Syndicat ont augmenté de 43 % alors que ses dépenses réelles de fonctionnement n'ont progressé que de 2 %.

- Sur les frais de personnel : l'augmentation indiquée par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France tient notamment à la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) pour les personnels des cadres d'emplois administratifs, au PPCR (Protocole parcours professionnels, carrières et rémunération) qui a revalorisé les échelles indiciaires des filières techniques et administratives, ainsi qu'à des promotions internes et/ou réussites aux concours, ce dont le Syndicat se félicite.
- Sur les frais de réception : leur augmentation mentionnée par la CRC IDF est étroitement liée à l'accroissement et à la diversification de l'activité du Syndicat ; elle résulte également d'un effet purement mécanique tiré de la location de salles pour des formations imposées aux agents territoriaux depuis 2018 dans le cadre de la prévention des dommages aux ouvrages ainsi que, pour la tenue des Comités, de salles auparavant mises gracieusement à disposition par la Région Île-de-France.
- Sur l'usage des véhicules de service (rappel au droit 4) : la pratique de mise à disposition des véhicules reprenait, à l'époque de sa mise en place, celle de la ville de Paris. Les insuffisances en la matière pointées par la Chambre appellent une révision à laquelle le Sigeif va s'atteler dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur.

Il n'y a pas d'observations.

Le Comité prend acte, à l'unanimité, du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et de la réponse du Sigeif.

Affaire n° 3 - Points d'information
Rapporteur : M. le président Guillet

a - Mise en œuvre du plan d'aide aux communes adopté par le Comité d'administration du 14 décembre 2020

En décembre dernier, le Sigeif a décidé d'un plan d'aide exceptionnel afin de venir en aide aux communes durement affectées par la crise sanitaire.

4 millions d'euros ont ainsi été orientés vers :

- l'enfouissement des réseaux (avec la prise intégrale des travaux par le Sigeif) pour 3 millions d'euros ;
- des subventions en faveur de la transition énergétique. L'enveloppe de subvention de 150 000 euros reconduite d'année en année par le Syndicat a été démultipliée puisque 1 million d'euros a été consacré au soutien aux initiatives communales en matière d'achat de véhicules ou de travaux d'efficacité énergétique.

Deux matinales ont été organisées fin janvier pour mobiliser élus et techniciens sur cette démarche exceptionnelle. Ces matinales ont réuni cent soixante dix personnes représentant cent dix communes.

Début avril, un courrier a de nouveau été adressé aux services des communes adhérentes au Sigeif sur le sujet.

Quel est aujourd'hui le bilan de cette initiative ?

S'agissant de l'enfouissement :

- 4,1 M€ de travaux sont engagés sur le réseau électrique (1,87 M€ de participation Enedis), pour vingt-sept communes et quarante-quatre opérations : cinq en cours de travaux, dix-neuf en cours d'études et vingt au stade de l'intention.

S'agissant des demandes de subvention :

- force est de constater qu'au 1^{er} juin, les villes ne se sont pas encore saisies de l'opportunité offerte par le Syndicat.

Si soixante-trois demandes d'information ont été enregistrées, seuls 5 500 euros ont été attribués. Huit dossiers sont en cours d'examen pour une somme de 17 830 € et quelques autres demandes parviennent au Sigeif.

- deux subventions ont été sollicitées au titre du diagnostic thermique pour une somme cumulée de 4 500 euros.
- trois subventions ont été sollicitées pour l'achat de véhicules GNV, électrique ou hybride rechargeable pour une somme de 15000 euros.
- trois subventions ont été demandées pour l'achat de vélos triporteurs à assistance électrique pour une somme de 3830 euros.

Les communes qui ont déjà déposé des dossiers sont les suivantes : Marcoussis, Le Pré Saint-Gervais, Versailles, Sannois, L'Île Saint-Denis, Cachan, Charenton-le-Pont, Marnes-la-Coquette et Nanterre.

M. le président Guillet rappelle aux délégués que les collectivités disposent encore d'un « panier » de subventions conséquent à solliciter auprès du Sigeif. Les demandes de subvention sont, jusqu'à présent, pour la plupart des subventions mineures. Le Syndicat va devoir, par conséquent, s'interroger sur le mode de fonctionnement : faut-il continuer sur ce type de subventions ou agir plutôt sur des opérations majeures et s'interroger aussi sur la façon dont circule l'information au sein de chaque collectivité.

M. Archambault (Saint-Maurice) demande quel est le montant moyen de subvention accordé par véhicule.

M. le président répond que le montant dépend du type de véhicule et que la délibération votée par le Comité fixant les subventions lui sera adressée.

Il n'y a pas d'autres observations.

b – Point d'étape de la négociation du contrat de concession gaz

Le contrat de concession de la distribution publique de gaz, signé en 1994, arrivera à échéance en 2024. Il appartient donc au Sigeif de **préparer l'avenir** et d'initier les discussions avec GRDF Île-de-France pour établir un **contrat de référence**.

La concession est la première par son histoire et par sa taille, rappelle **M. le président Guillet**. En effet, le Sigeif, créé en 1904 pour la distribution publique du gaz, présente les chiffres clés suivants en 2020 :

- 24,6 TWh acheminés, soit 10 % du volume en France (257 TWh en 2020),
- 1,18 millions de clients, soit 11 % des 11 millions de clients GRDF,
- 332 M€ de recettes d'acheminement, soit 10 % des 3,3 Md€ de chiffres d'affaires de GRDF,
- 105 M€ d'investissement sur le territoire, soit 11 % des 917 M€ réalisés en France,
- 9463 km de réseau, soit 5 % des 202 759 km en France. Le réseau du territoire Sigeif est donc très dense avec environ 100 000 ouvrages collectifs (la moitié en concession aujourd'hui).

Ces éléments rendent déjà exceptionnel le contrat, pour le Syndicat et son concessionnaire, dont le contrôle exigeant est assuré chaque année, depuis des décennies, sur les dimensions techniques, financières et comptables.

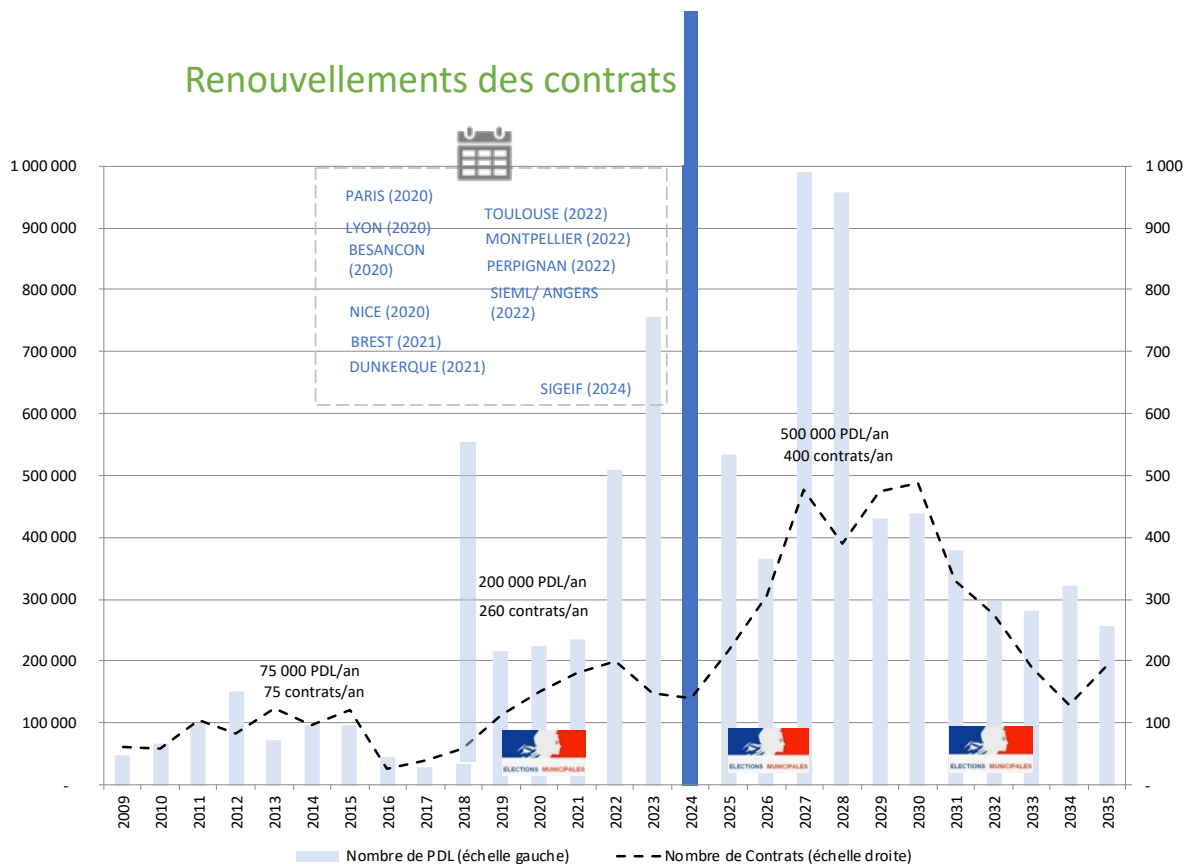
Les objectifs du Sigeif

- Sécuriser et consolider de façon pérenne les accords et acquis du précédent contrat sur les plans techniques, comptables et financiers.
- Définir un schéma directeur des investissements sur la durée du contrat qui soit ambitieux et réaliste. Cela nécessite une gouvernance partagée des programmes d'investissement efficiente et opérationnelle pour le territoire urbain interdépartemental.
- Renforcer le rôle du Sigeif : acteur public de référence de la transition énergétique. Il s'agira d'accélérer le verdissement du réseau en atteignant au plus tôt 100 % de gaz renouvelable sur le territoire. Aujourd'hui, 4,4 TWh/an de bio-méthane sont injectés en France et GRDF cible les années 2050 pour 100 % de gaz vert au niveau national.

4 545 contrats de concession de distribution de gaz en France

Entre 2020 et 2035, GRDF voit 91 % des contrats de concession arriver à leur terme. Plusieurs Syndicats importants et métropoles sont concernés à court terme.

Renouvellements des contrats



Discussions nationales

Les modèles de contrat se succèdent depuis 1994 avec de nombreuses évolutions contractuelles tenant à l'influence du Sigeif :

- En 2007, pour tenir compte de la séparation de la commercialisation (ouverture à la concurrence) et de la distribution du gaz naturel (monopole régulé).
- En 2010, pour intégrer le raccordement d'installations de production de biométhane et de nouveaux indicateurs de performance.
- En 2016, pour faire évoluer les comptes rendus d'activité du concessionnaire.

Dès 2018, GRDF a ouvert des négociations nationales avec la FNCCR et France Urbaine. Cependant, France Urbaine avait sollicité l'expertise et l'accompagnement de l'association Amorce dont la présence à la table des discussions a déplu à la FNCCR comme à GRDF. En effet, l'association Amorce n'ayant pas signé d'accord de confidentialité et prônant la fin du monopole, le concessionnaire a poursuivi les travaux, dans un premier temps, uniquement avec la FNCCR.

La FNCCR s'est entourée de quelques Syndicats et notamment, de l'expertise du Sigeif. Début 2021, France Urbaine a repris les discussions avec GRDF et une convergence des modèles peut désormais s'envisager d'ici fin 2021.

Le nouveau modèle de contrat de concession envisage les évolutions suivantes :

- un contrat au service des politiques énergétiques locales,
- des engagements locaux de performance, en complément du cadre national de la commission de la régulation de l'énergie (CRE),
- un dialogue renouvelé autour des investissements de la concession,
- un accès simplifié aux données dans une démarche de transparence accrue,
- un ajustement de la redevance de fonctionnement.

Les outils proposés pour définir les ajustements locaux sont :

- un bilan de fin de contrat dont une version projet sera présenté à la commission de suivi gaz du 2 juillet 2021,
- un schéma directeur des investissements décliné en programmes pluriannuels des investissements,
- une politique sécurité,
- des indicateurs de performance,
- des ambitions pour la transition énergétique,
- une revalorisation de la redevance de fonctionnement R1.

Organisation des discussions locales avec GRDF Île-de-France

Avec l'objectif de construire un contrat exemplaire pour le Sigeif, il est proposé la mise en place de :

- un **comité stratégique** regroupant des élus du Sigeif, la direction générale et les dirigeants de GRDF Île-de-France,
- un **comité technique** regroupant les services du Sigeif et les équipes de GRDF Île-de-France,

Le rôle du **comité stratégique** consiste à valider les ambitions et les orientations du futur contrat. La proposition est de le constituer des élus de la commission de suivi gaz. Pour mémoire, Bernard Gauducheau, maire de Vanves, 2^{ème} vice-président du Sigeif, porte la délégation concession gaz. La commission de suivi est composée de :

Les membres titulaires

- Bernard Foisy, conseiller municipal du Plessis-Robinson,
- Patrick Leroy, maire adjoint de Rungis,
- Robert Beaudeau, premier maire adjoint de Villepinte,
- Robert Archambault, maire adjoint de Saint-Maurice.

Les membres suppléants

- Jean-Marie Bontemps, maire adjoint de Belloy-en-France,
- Alain Durand, conseiller municipal d'Arnouville,
- Isaac Barchichat, maire adjoint de Saint-Brice-sous-Forêt,
- Despina Bekiari, déléguée titulaire de Fontenay-aux-Roses.

S'y joindront, les élus des dix communes qui présentent des enjeux importants pour le patrimoine concédé (communes ayant la part de fonte ductile la plus importante sur leur réseau et présentant parmi les linéaires les plus importants sur le territoire du Sigeif), tant pour la réalisation des travaux que pour la place du gaz dans la transition énergétique.

Antony	Les Pavillons-sous-Bois
Drancy	Maisons-Alfort
Eaubonne	Orly
Ermont	Saint-Maur-des-Fossés
L'Haÿ-les-Roses	Stains

Les directeurs du territoire francilien de GRDF seront également contributeurs à ces instances. Le directeur général du Sigeif et son adjoint organisent et animent ce comité.

Le rôle du **comité technique** vise à :

- éclairer le comité stratégique de l'état des lieux techniques et financiers de la concession (bilan de fin de contrat),
- préparer et adapter le contrat aux spécificités du Sigeif,
- décliner les ambitions et orientations stratégiques du futur contrat.

Ce comité est composé du directeur général du Sigeif à chaque étape clé, du directeur général adjoint du Sigeif et de ses équipes, du directeur général de Sigeif Mobilités, du directeur concession GRDF Île-de-France, du délégué patrimoine industriel et de leurs équipes.

Actuellement, précise **M. le président Guillet**, il n'y a aucune urgence à précipiter les discussions mais il faut prendre le temps de construire un **contrat ambitieux et réaliste** pour les communes du Sigeif.

Le Syndicat propose ainsi une approche tenant compte du contexte actuel de l'énergie (les acteurs du domaine, les évolutions réglementaires, technologiques, sociétales, ...) et une démarche itérative pour formaliser le schéma directeur des investissements, ses déclinaisons en programmes pluriannuels des investissements, la gouvernance partagée associée à l'exécution du contrat. Ces outils doivent préparer l'avenir et être au service de la **transition énergétique** du territoire du Sigeif.

Les prochaines étapes

1. Acter le bilan de fin de contrat

Le Sigeif et GRDF présenteront à la prochaine commission de suivi le projet de bilan de fin contrat. C'est le point de départ des discussions pour renouveler le partenariat en actant les forces, les faiblesses, point d'accords et de désaccords à ce jour.

2. Définir l'ambition du futur contrat

Le Sigeif propose ensuite de réfléchir à l'ambition qu'il souhaite pour sa concession pour le premier comité stratégique. Elle pourrait se décrire ainsi :

- un réseau sûr (politique sécurité industrielle, résilience aux aléas climatiques, ...),
- un réseau fiable (excellence opérationnelle, smartgrid, ...),
- un réseau attractif pour les clients et les gaz renouvelables (sobriété et efficacité énergétique, intégration des renouvelables, ...),
- la transition énergétique au cœur du contrat pour un territoire neutre en carbone.

La réalisation de son ambition reposera aussi sur **l'implication de l'ensemble des communes adhérentes** pour identifier les meilleurs choix énergétiques locaux et pour faciliter l'acceptation des travaux sur le territoire (opportunités de voirie, coordination de chantiers, ...) et des projets de transition écologique.

Cette ambition s'inscrira sur la **durée du contrat**, un paramètre important à fixer également car il impactera aussi bien les enjeux d'investissements que la redevance associée au contrat.

Il n'y a pas d'observations.

c - Mobilité électrique

M. le président Guillet informe les délégués sur les points suivants :

- soixante-trois transferts ont été enregistrés à date, quatre devraient intervenir dans les jours qui suivent le Comité ce qui conforte la position du Sigeif comme premier acteur public de la mobilité électrique en Île-de-France (hors Paris).
- Deux cent quatre-vingt-trois points de recharge sont aujourd'hui en service (cent quatre-vingt un en rétrofit, soixante-douze installations nouvelles avec des bornes à 22 kW et trente avec des bornes à 24 kW).
- Trente-sept communes sont concernées actuellement et treize de plus le seront, d'ici quelques semaines.

Les dépenses effectivement générées, à ce jour, par ce dossier sont :

- 210 k€ de schémas d'implantation sur soixante communes,
- 200k€ de travaux avec le marché de génie civil (avec la société BIR avant marché avec Izivia) pour la pose de dix-neuf bornes,
- 80 k€ de raccordements au réseau électrique pour cent douze branchements commandés à Enedis,
- 1 100 000 € d'études, travaux, exploitation, maintenance sur le marché IRVE avec Izivia à décomposer de la façon suivante :
 - 182 500 € d'études (hors études de raccordement) pour quatre cent cinquante cinq points de charge,
 - 47 000 € d'exploitation et maintenance de juillet 2020 à juin 2021,
 - 870 500 € de fourniture et pose de bornes correspondant à trois cent points de charge.
- 195 k€ travaux avec Izivia (engagés mais non encore commandés sur prix nouveaux : compteurs MID, armoires IES, stickage, plaques totem...),
- 32,4 k€ d'électricité consommée (abonnements compris) sur cent six points de livraison.

Les recettes s'élèvent à 82 000 euros fin avril.

Les dossiers de demande de subventions déposés à la Région Île-de-France ont porté jusque-là (cinquante communes concernées) sur 5,1millions d'euros de travaux et 570 000 euros d'études. Le Sigeif a obtenu ou va obtenir 50 % de subvention, soit 2,875 millions d'euros.

À ces subventions régionales, il convient d'ajouter les subventions tirées du dispositif d'État « advenir » qui porte le plafond d'aides perçues par le Syndicat à 70 % de son investissement.

À noter que les anciennes bornes Autolib' remises à niveau ont toutes fait l'objet d'un adhésivage fin avril/début mai pour les rendre plus visibles.

Depuis le début du marché en septembre, le taux de disponibilité des bornes est de 92 %. Dix mille sept cents charges ont été enregistrées pour trois mille neuf cent utilisateurs différents ont été enregistrés.
La durée moyenne de recharge effective est de 2 h 40 min.

Il n'y a pas d'observations.

Affaire n° 4 - Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 8 février 2021

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet propose aux délégués d'approuver le procès-verbal du Comité d'administration du 8 février 2021 pour lequel aucune observation n'a été enregistrée jusqu'à présent. Toutefois, il souligne que son absence excusée n'a pas été mentionnée.

Il n'y a pas d'observations.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

En préambule aux affaires financières inscrites à l'ordre du jour, **M. le président Guillet** salue Mme Simone Rodier, directrice du service administratif et financier du Sigeif, qui fait valoir ses droits à la retraite dans les prochains jours. À cet égard, il la remercie au nom de tous les délégués pour l'accomplissement de son travail durant trente ans au sein du Sigeif et annonce qu'une réception sera organisée, pour son départ, au mois de septembre prochain.

Il souhaite, ensuite, la bienvenue à Mme Nathalie Mallot-Touzet, qui a rejoint le Sigeif récemment pour assurer la transition du service et succéder ainsi à Mme Rodier.

Affaire n° 5 - Examen et vote du compte de gestion du trésorier pour 2020

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet indique que le compte de gestion du trésorier pour 2020 est conforme au compte administratif du même exercice qui sera présenté à l'affaire suivante.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération approuvant le compte de gestion est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 6 - Examen et vote du compte administratif 2020

Rapporteurs : MM. le président Guillet et Thomas, 1^{er} vice-président

M. le président Guillet présente aux délégués le compte administratif de l'exercice 2020.

1 - Présentation des résultats d'exécution du budget :

- Excédent de fonctionnement brut constaté (recettes + excédent reporté N-1 - dépenses) : **5 167 038,33 euros (a).**
- Excédent d'investissement brut constaté (recettes + excédent reporté N-1 - dépenses) : **5 909 285,23 euros (b).**
- Excédent total brut constaté (a + b) : **11 076 323,56 euros.**
- Restes à réaliser d'investissement : **6 147 684,02 euros (c).**
- Recettes des travaux pour le compte de tiers à réserver (il s'agit des recettes versées par les communes pour leurs propres travaux d'enfouissement -hors BT- et n'ayant pas été consommées en 2020) : **1 388 890,93 euros (d).**
- Besoin de financement de la section d'investissement (virement à opérer au 10 68) : **1 627 289,72 euros (e = (c+d) - b).**
- Excédent de fonctionnement reporté : **3 539 748,61 euros (a - e).**
- Excédent d'investissement reporté : **5 909 285,23 euros (b).**

Le résultat cumulé de l'exécution du budget de l'exercice 2020 toutes sections confondues s'élève en dépenses à 35 522 073,66 euros et en recettes à 46 598 397,22 euros. Si on tient compte du virement à opérer au 10 68, le résultat net 2020 s'élève donc à 3 539 748,61 euros.

Ce résultat exceptionnel s'explique :

- Par un léger recul des dépenses de fonctionnement en raison notamment de la généralisation du télétravail en 2020, de la diminution du nombre de réunions physiques et des déplacements et de la dématérialisation des procédures qui ont eu un impact sur les coûts de fonctionnement du Syndicat.
À ce titre, **M. le Président** indique que désormais le Sigeif en tient compte dans ses perspectives de fonctionnement notamment sur l'avenir du télétravail bien que pour sa part, il ne soit pas favorable à le généraliser même s'il présente des avantages.
- Par un fort ralentissement des travaux par rapport aux prévisions du budget primitif 2020 (travaux d'enfouissement, pose d'IRVE mais surtout production d'énergie photovoltaïque en toiture) due à la période de confinement et aux difficultés de retour à la normale après cette période ; les interlocuteurs n'étant pas toujours joignables.

Au 31 décembre 2020 :

- L'encours de la dette s'élève à 80 K€ (contre 2 M€ en 2016, 1 M€ en 2017, 0,8 M€ en 2018 et 0,3 M€ en 2019).
- Par délibérations n° 18-05 du 12 février 2018 et 18-15 du 25 juin 2018, le Syndicat s'est engagé à garantir deux emprunts réalisés par la SEML Sigeif Mobilités à raison de 50 % des annuités dont la SEML est redevable. Trois autres garanties d'emprunt, à raison de 25 % des annuités dont la SEML est redevable, ont été votés respectivement par délibérations n° 19-13 du 1^{er} juillet 2019, 19-38 du 21 octobre 2019 et 20-53 du 12 octobre 2020. Ces cinq délibérations portent l'engagement total du Sigeif à 2,875 millions d'euros hors intérêts ; les emprunts étant réalisés sur une durée de douze ans. En 2020, compte tenu du différé d'amortissement consenti par les établissements de crédit à la SEM, le montant couvert s'élevait à 61,22 k€ pour ce qui concerne le capital et 26 k€ pour ce qui concerne les intérêts.

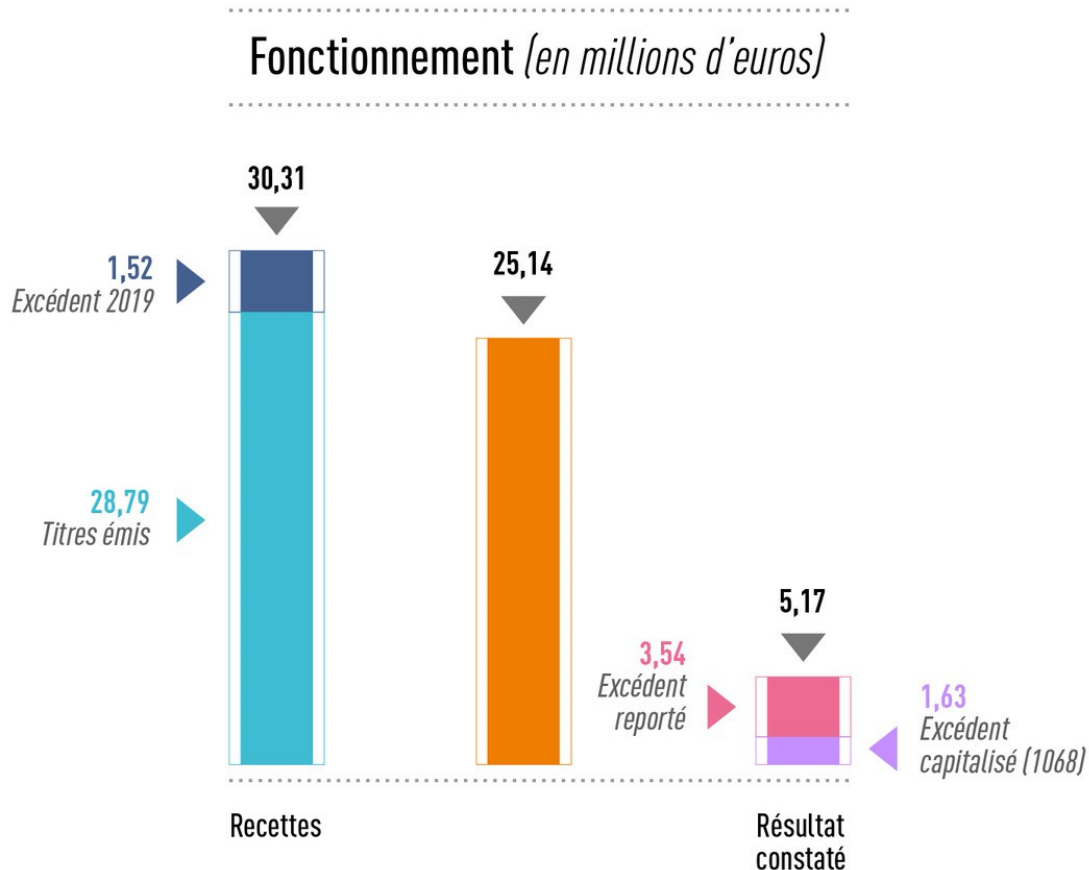
- La capacité d'autofinancement ou épargne brute dégagée (résultat net + amortissements et provisions de l'exercice) s'élève à 5,7 M€ (contre 2,5 M€ en 2016, 3,5 M€ en 2017, 4,5 M€ en 2018, 3,8 M€ en 2019).
- Le ratio de désendettement (encours de la dette / épargne brute) s'élève à 0,01 contre 0,79 en 2016, 0,29 en 2017 et 0,17 euros en 2018 et 0,08 en 2019. Il définit le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant la totalité de la capacité d'autofinancement (moins d'un mois pour ce qui concerne le Sigeif).

Section de fonctionnement :

Le montant net des recettes de fonctionnement de l'exercice (émissions de titres - annulations) s'élève à 28,79 millions d'euros auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2019 : 1,52 millions d'euros soit un montant total de 30,31 millions d'euros (-4,5 % par rapport à 2019, baisse principalement due au montant de TCCFE perçu).

Le montant net des dépenses de fonctionnement de l'exercice (émissions de mandats - annulations) s'élève à 25,14 millions d'euros (- 8 %).

La section de fonctionnement présente un excédent brut de : 5,17 M€.

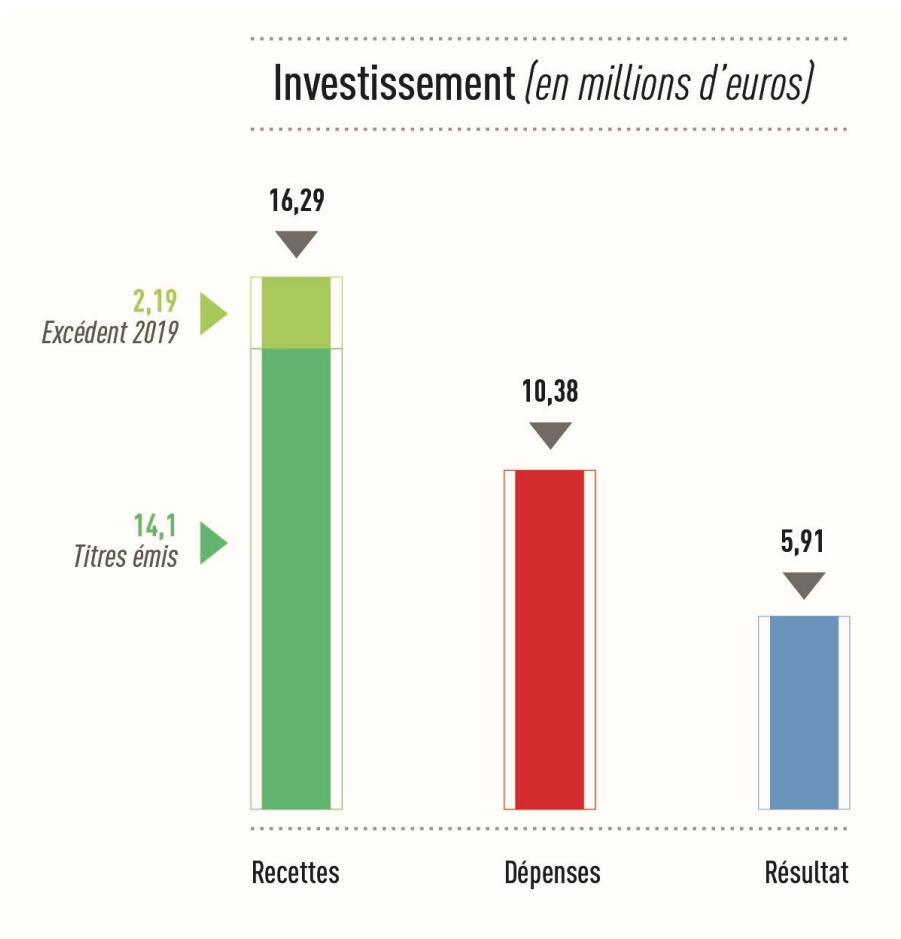


1-1 Section d'investissement :

Le montant net des recettes d'investissement de l'exercice (émissions de titres - annulations) s'élève à 14,1 millions d'euros (+ 53 %), dont 2,85 millions d'euros correspondant à la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 (délibération n° 20-17 du 22 juin 2020). À ce montant s'ajoute, l'excédent d'investissement 2019, pour 2,19 millions d'euros, soit un montant total de 16,29 millions d'euros (+ 35 %).

Le montant net des dépenses d'investissement de l'exercice (émission de mandats - annulations) s'élève à 10,38 millions d'euros hors restes à réaliser (+ 5 %).

La section d'investissement présente un excédent brut de : 5,91 millions d'euros.



1-3 Les restes à réaliser : ils s'élèvent à : 6,15 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- Travaux d'enfouissement : 2 800 114,01 euros (compte : 2315),
- Travaux sous mandats : 1 168 337,50 euros (compte 4581),
- Réfection des bureaux du Sigeif suite aux dégâts des eaux : 15 710,94 euros (compte : 2315),

- Pose d'infrastructures de recharge de véhicules électriques : 853 599,11 euros (compte : 2315),
- Participation du Sigeif au capital de la ferme solaire de Marcoussis : 550 000,00 euros (compte : 261),
- Subventions aux communes : 193 375,00 euros (compte : 2041482),
- Coopération décentralisée : 118 648,00 euros (compte : 20421),
- Équipement du Sigeif (logiciels, bureautique et informatique) : 14 214,24 euros (dont 5 133,60 euros, compte : 2051 : logiciels) et 9 080,64 euros (compte : 2184 : mobilier),
- Construction centrale photovoltaïque (études, pose panneaux...) : 273 265,77 euros (compte : 2315),
- Études d'implantation d'une unité de méthanisation à Gennevilliers en collaboration avec le Syctom : 160 419,45 euros (compte : 2031).

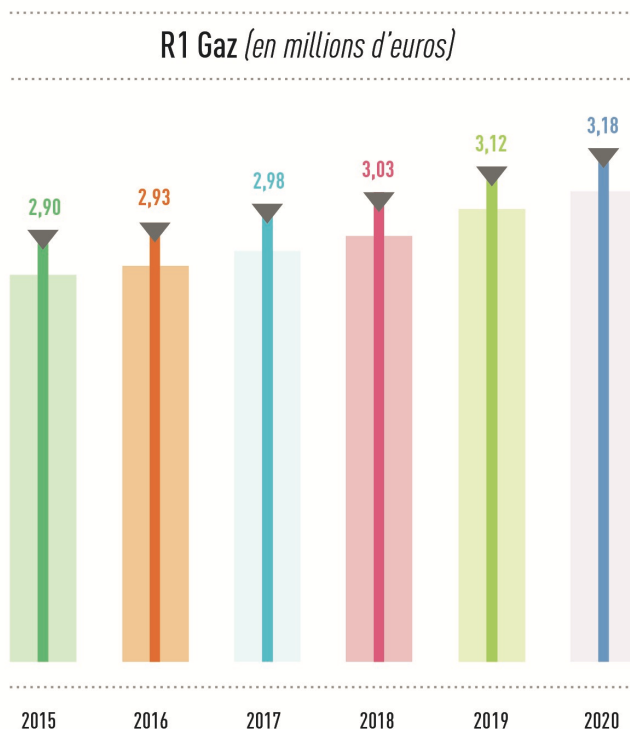
Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1,63 million d'euros qui seront couverts par la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

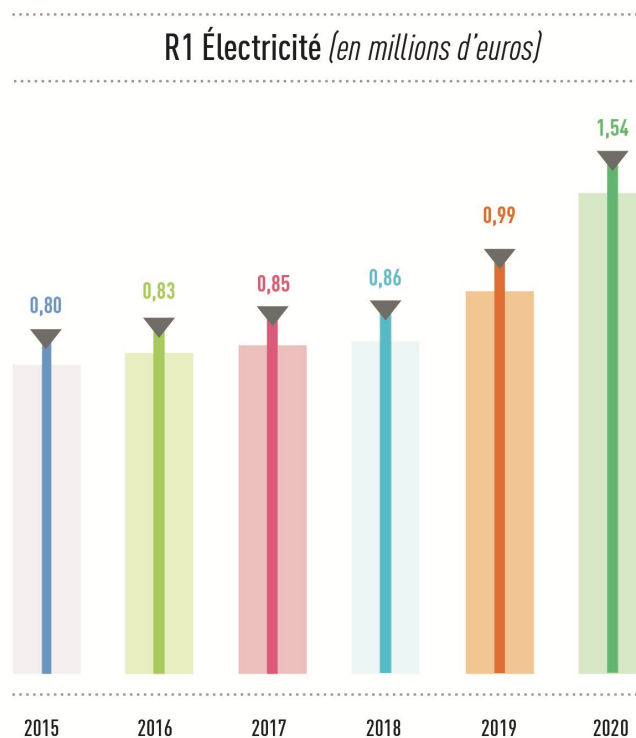
2 - Présentation détaillée :

2-1-RECETTES : 46,6 millions d'euros dont recettes de l'exercice 42,89 millions d'euros et excédent 2019 reporté 3,71 millions d'euros.

2-1-1 Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent au total à 28,79 millions d'euros. Hors TCFE (19,12 millions d'euros), elles atteignent 9,67 millions d'euros.

Les redevances de fonctionnement (R1) s'élèvent à **3,18 millions d'euros** pour le gaz et à **1,54 million d'euros** pour l'électricité (l'augmentation découle du cahier des charges signé fin 2019).





La redevance d'investissement (R2) électricité s'élève à 2,83 millions d'euros dont 1,77 million d'euros ont été reversés aux communes sous forme de subventions d'investissement, pour les travaux financés par celles-ci, deux ans auparavant. Le montant conservé par le Sigeif et correspondant aux travaux d'enfouissement financés par celui-ci en 2018, s'élève à 1,06 million d'euros, dont la plus grande partie (à l'exception des frais de maîtrise d'ouvrage contenus dans cette somme) a été affectée au financement des travaux d'enfouissement de l'exercice 2020. Il est rappelé que le produit de la redevance R2 est corrélé au montant de travaux éligibles déclaré par chaque maître d'ouvrage (communes, Établissements publics ou Sigeif).

Le Sigeif a, en outre, perçu en 2020 le solde de la redevance de l'exploitant de la station de Bonneuil-sur-Marne de 83 k€.

Les autres recettes sont constituées des cotisations du groupement de commandes : 1,33 million d'euros, des frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage temporaire versés directement (hormis ceux contenus dans la redevance R2) : 0,44 million d'euros et de produits divers : 0,27 million d'euros parmi lesquels la quote-part du personnel sur les titres de restauration, les FUP et les CESU et les remboursements de frais de l'association Syncom et de la SEML Sigeif Mobilités.

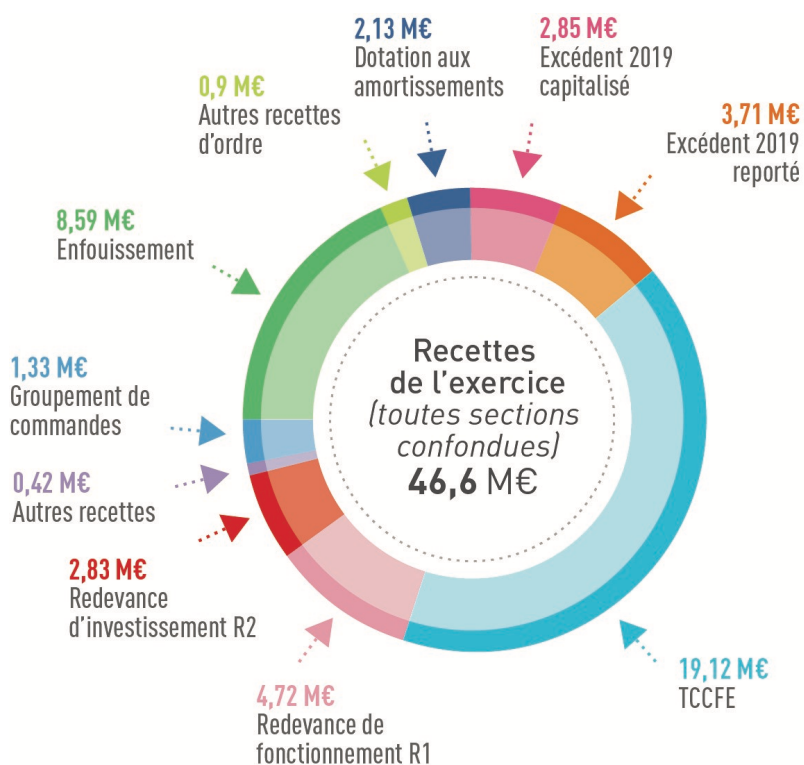
2-1-2 Les recettes réelles d'investissement (11,08 millions d'euros) sont les suivantes :

- ⇒ Les participations des communes, groupements, départements et du concessionnaire aux travaux d'enfouissement réalisés sur le territoire du Syndicat, inscrites aux articles 13 23 à 13 28 se sont élevées en 2020 à 3,87 millions d'euros (contre 2,64 en 2019, 3,26 en 2018, 3,03 en 2017 et 2,4 millions d'euros en 2016).

- ⇒ Les avances des communes dans le cadre des opérations d'enfouissement hors BT réalisées par le Sigeif se sont élevées à 3,39 millions d'euros.
- ⇒ Les remboursements du concessionnaire au titre du transfert de droit à déduction de TVA s'élèvent à 0,89 million d'euros (contre 0,5 en 2019, 0,83 en 2018, 0,68 million d'euros en 2017 et 0,5 million d'euros en 2016).
- ⇒ Le Sigeif n'a pas eu recours à l'emprunt en 2020.
- ⇒ Par délibération n° 20-17 du 22 juin 2020, une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 a été capitalisée pour 2,85 millions d'euros.
- ⇒ Diverses recettes d'investissement pour 0,08 million d'euros.

2-1-3 Les recettes d'ordre d'investissement (3,02 millions d'euros) sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant total de 2,13 millions d'euros et de la contrepassation des recettes relatives au transfert de droit à déduction de TVA inscrites en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement au chapitre 041 (opérations patrimoniales) pour 0,89 million d'euros.

2-1-4 Au total le montant des recettes de l'exercice s'est élevé à 46,6 millions d'euros répartis comme suit :



2-2 DEPENSES :

2-2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 23 millions d'euros dont 18,9 millions d'euros concernent le reversement de la taxe sur la consommation finale

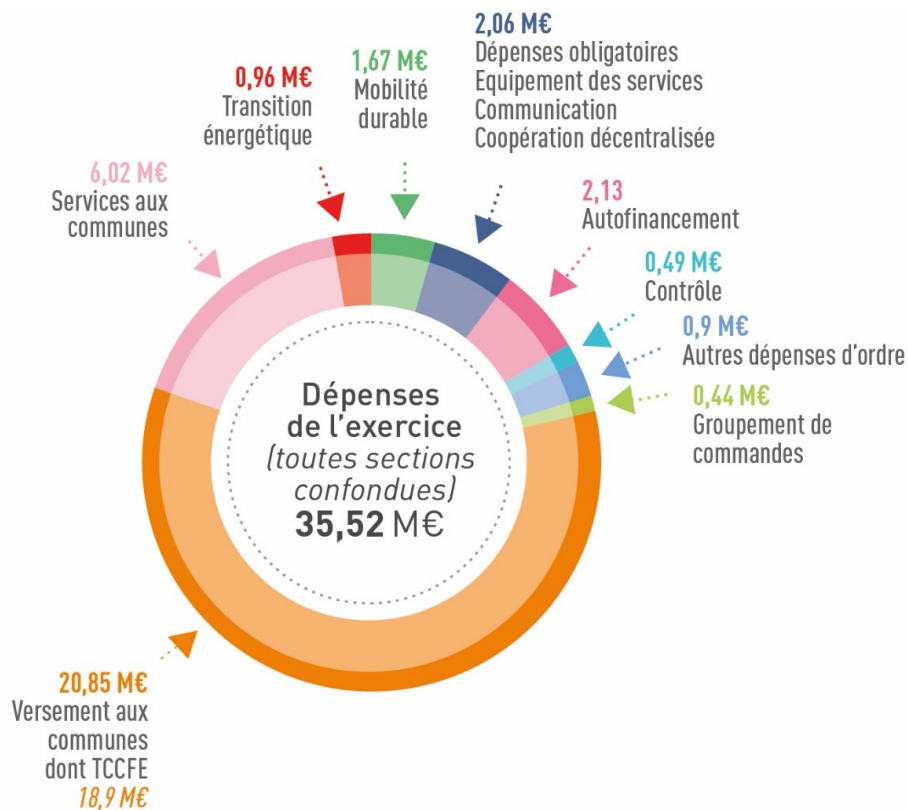
d'électricité (TCFE) collectée pour le compte des communes et reversée à celles-ci. Pour le reste : 4,1 millions d'euros (- 9 % par rapport à 2019), la répartition des dépenses est la suivante :

- ⇒ Dépenses obligatoires, fonctionnement général et services supports : 1,28 million d'euros (dont personnel 0,69 million d'euros).
- ⇒ Contrôle : 0,49 million d'euros (dont personnel 0,37 million d'euros).
- ⇒ Groupement de commandes : 0,44 million d'euros (dont personnel 0,24 million d'euros).
- ⇒ Services aux communes : 1,21 million d'euros (dont personnel 1,11 million d'euros).
- ⇒ Transition énergétique et innovation : 0,41 million d'euros (dont personnel 0,29 million d'euros).
- ⇒ Communication : 0,27 million d'euros (dont personnel : 0,23 million d'euros).

2-2-2 Le Sigeif a consacré en 2020, 9,49 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement et compte 6,15 millions d'euros de restes à réaliser.

- ⇒ Les dépenses d'enfouissement se sont élevées à 4,86 millions d'euros (dont 0,83 million d'euros correspondant aux enfouissements, pour le compte des communes, de réseaux de télécommunications ou d'éclairage public).
- ⇒ La pose de panneaux solaires photovoltaïques a coûté 0,06 million d'euros.
- ⇒ La pose de bornes de recharges de véhicules fonctionnant à l'électricité a coûté 0,32 millions d'euros.
- ⇒ Le versement de subventions d'investissement aux communes a atteint 1,8 million d'euros.
- ⇒ La dette a été remboursée à hauteur de 0,3 million d'euros.
- ⇒ 1,35 million d'euros, constituant le solde de la prise de participation du Sigeif, ont été versés à la SEM Sigeif Mobilités.
- ⇒ 0,5 million d'euros ont été investis en 2020 dans la ferme solaire de Marcoussis (ce qui porte le total investi au 31 décembre 2020 à 0,90 million d'euros).
- ⇒ 0,08 million d'euros ont été versés pour les frais d'études de la station de méthanisation.
- ⇒ 0,08 million d'euros ont été consacrés à l'équipement des services.
- ⇒ Les subventions de coopérations décentralisées versées par l'intermédiaire d'associations se sont élevées à 0,14 million d'euros.

2-2-3 Au total, le montant des dépenses 2020 (hors restes à réaliser) s'est élevé à 35,52 millions d'euros dont la répartition est la suivante :



3 - Affectation des résultats :

Les restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées non mandatées pour un montant de 6,15 millions d'euros) ainsi que les réserves correspondant aux avances versées par les communes en 2020 pour des travaux à réaliser en 2021 (pour un montant de 1,39 million d'euros qui seront financés grâce à l'excédent d'investissement et à un prélèvement de 1,63 million d'euros sur l'excédent de fonctionnement). Ce prélèvement alimentera la section d'investissement du budget supplémentaire 2021, au compte 10 68.

Un excédent d'investissement reporté de 5 909 285,23 euros et un excédent de fonctionnement reporté de 3 539 748,61 euros seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2021.

L'excédent de fonctionnement sera affecté au soutien des investissements des collectivités adhérentes, dans le cadre du plan proposé au Comité lors du vote du budget primitif. Il permettra ainsi de diminuer fortement le montant de l'emprunt contracté en 2021.

M. le président Guillet se retire momentanément, en confiant, avec l'approbation du Comité, la présidence de la séance à **M. Thomas**, 1^{er} vice-président du Syndicat, qui soumet au vote du Comité, le projet de délibération approuvant le compte administratif.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération approuvant le compte administratif est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

M. le président Guillet remercie M. Thomas et le félicite pour son élection au Conseil Départemental de l'Essonne ainsi que les quelques délégués qui ont été également élus à l'occasion des élections régionales et départementales.

Affaire n° 7 - Rapport d'activité du Sigeif au titre de l'année 2020

Rapporteur : M. Carbonnelle, 4^{ème} vice-président

Le dossier que les délégués ont téléchargé comprend le projet du rapport annuel d'activité du Sigeif au titre de l'année 2020.

Sa version définitive ainsi que les « chiffres clés » propres à chaque commune seront donc adressés dans le courant du mois de septembre. Le maire, le délégué suppléant et la direction des services techniques en seront également destinataires.

M. Carbonnelle rappelle que conformément au CGCT, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le maire en séance publique.

Cette publication comporte trois grandes parties :

La première partie concerne **le monde de l'énergie**. Il s'agit d'une présentation des grands événements de 2020 au niveau mondial et national.

La deuxième partie concerne **le Sigeif en tant qu'acteur historique de l'intercommunalité**. Cette partie est une sorte de fiche de présentation du Syndicat dans ses structures, ses principaux métiers, son budget et **la communication**.

Enfin, la troisième partie constitue **le rapport d'activité proprement dit**, qui détaille la vie du Sigeif en 2020 dans tous ses aspects :

- **Contrôle des contrats de concession, collecte et contrôle de la TCCFE,**
- **Maîtrise d'ouvrage,**
- **Efficacité énergétique,**
- **Développement des mobilités GNV/bio-GNV et électrique,**
- **Achat de gaz.**

M. le président Guillet souligne que ce rapport est de plus en plus complet au fil des ans, seul, manque son éditorial à cette version provisoire, lequel figurera dans la version définitive.

Il n'y a pas d'observations.

Le Comité prend acte du rapport d'activité du Syndicat au titre de l'exercice 2020.

Affaire n° 8 - Affaires de personnel

Rapporteur : Mme Ceccaldi-Raynaud, 7^{ème} vice-présidente

a - Modification d'un emploi inscrit au tableau des effectifs

Mme Ceccaldi-Raynaud propose au Comité de modifier l'emploi de cadre intermédiaire, objet de la délibération n° 17-40 du 18 décembre 2017, pour ouvrir cet emploi au grade d'attaché territorial.

Le Sigeif compte, en effet, deux cadres intermédiaires au service comptabilité sur lesquels s'appuie le directeur administratif et financier.

- Le premier, créé par délibération n° 12-30 du 22 octobre 2012, est occupé par un agent contractuel par référence au grade d'attaché territorial dont les responsabilités sont les suivantes : comptabilité de la SEM, contrôle, encaissement et reversement de la TCCFE, comptabilité du groupement de commandes d'achat de gaz et efficacité énergétique, contrôle et encaissement des recettes (hors travaux d'enfouissement).
- Le second, créé par délibération n° 17-40 du 18 décembre 2017, était jusqu'à ce jour, limité au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe. L'emploi est actuellement tenu par un agent titulaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Il est néanmoins proposé d'élargir les perspectives de carrières inhérentes à cet emploi jusqu'au grade d'attaché, par souci de cohérence avec l'autre emploi d'encadrement et compte tenu de l'élargissement et de la complexification des missions : mise en œuvre du budget, comptabilité des travaux, comptabilité des paies, DSN et déclarations sociales, déclarations de TVA et gestion de l'inventaire du Sigeif.

Le service comptabilité compte également deux comptables expérimentés et polyvalents.

Les deux cadres intermédiaires disposent de diplômes supérieurs de niveau Bac +4, les deux comptables disposent de diplômes supérieurs de niveau Bac +2.

b - Gratifications et remboursements de frais accordés aux élèves et étudiants effectuant un stage professionnel au Sigeif

Il s'agit de mettre à jour la délibération n° 09-10 du 9 février 2009 en revalorisant le pourcentage du plafond horaire de sécurité sociale versé à l'élève ou l'étudiant recruté pour un stage professionnel au Sigeif, afin de la mettre en conformité avec la réglementation en cours.

M. le président Guillet se réjouit de constater que les derniers stagiaires arrivés au Sigeif soient de très bon niveau et très efficaces pour les services du Syndicat.

Il n'y a pas d'observations.

Les délibérations correspondantes sont respectivement adoptées, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 9 - Rapport des décisions prises par le Président par délégation du Comité d'administration

Rapporteur : M. Joly, 8^{ème} vice-président

M. Joly présente le compte rendu des décisions prises par le Président du Sigeif sur la base de conventions types approuvées par le Comité ou sur la base d'une délégation en vertu de

l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (délibération n° 20-28 du 14 septembre 2020) :

➤ Conventions IRVE :

Collectivités concernées	Date de la convention
CARRIÈRES-SUR-SEINE	18/05/2021
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	13/01/2021
CHATILLON	02/03/2021
WISSOUS	04/05/2021
GPSO/MEUDON	13/01/2021
GPSO/CHAVILLE	13/01/2021
GPSO/VANVES	13/01/2021
GPSO/SÈVRES	13/01/2021
GPSO/BOULOGNE-BILLANCOURT	13/01/2021
COURTRY	02/03/2021
SÈVRES	02/03/2021
VAUJOURS	04/05/2021
NOISY-LE-GRAND	08/04/2021
ROISSY-EN-FRANCE	08/04/2021
MITRY-MORY	08/04/2021
VAIRES-SUR-MARNE	18/05/2021
MAISONS-ALFORT	18/05/2021
GPSO/ISSY-LES-MOULINEAUX	09/02/2021
CLICHY-LA-GARENNE	16/02/2021
DOMONT	16/02/2021
GPSO/VILLE-D'AVRAY	13/01/2021

➤ Conventions de maîtrise d'ouvrage :

Communes concernées	Type de convention	Opérations	Date
CHAMPLAN	MOT	VILLEBON	13/04/2021
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	MOT	GLATIGNY	02/03/2021
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	MOT	SPLENDID PANORAMA	30/03/2021
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	MOT	BRIAND archers	30/03/2021
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	MOT	BRIAND RD4	30/03/2021
VIROFLAY	MOT	MARGUERITE	02/03/2021
VIROFLAY	MOT	ESTIENNE D'ORVES	01/03/2021
VAIRES-SUR-MARNE	MOT	TORCY	23/03/2021

FONTENAY-LE -FLEURY	MOT	PONT DES ROCHES	10/02/2021
LA CELLE SAINT-CLOUD	MOT	COTEAU	08/04/2021
LA CELLE SAINT-CLOUD	MOT	LOUVECIENNES	08/04/2021
CARRIÈRES-SUR-SEINE	MOT	HUGO	23/03/2021
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	MOT	CHAROLLES	13/01/2021
CHATOU	MOT	SARRAIL	13/04/2021
CHATOU	MOT	REPUBLIQUE	13/04/2021
CHATOU	MOT	JAURES	13/04/2021
BOIS-D'ARCY	MOT	BAUDIN	09/02/2021
BOIS-D'ARCY	MOT	CAMELINAT	09/02/2021
BOIS-D'ARCY	MOT	MARREY	09/02/2021
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	MOT	CLOS FONTAINE	18/05/2021
VAUCRESSON	MOT	JOFFRE	10/02/2021
JOUY-EN-JOSAS	MOT	HUGO	08/04/2021
CROISSY-SUR-SEINE	MOT	VERDUN	13/01/2021
CROISSY-SUR-SEINE	MOT	SAUT DU LOUP	13/01/2021
CROISSY-SUR-SEINE	MOT	CAPUCINES TREFLES	13/01/2021
NOISY-LE-GRAND	MOT	AULNETTES	15/03/2021
NOISY-LE-GRAND	MOT	QUARTIER AULNETTES	15/03/2021
SEVRAN	MOT	BARBUSSE	23/02/2021
SEVRAN	MOT	CONVENTION PILOTE	23/02/2021
LES LOGES-EN-JOSAS	MOT	JOUY	13/04/2021
COURTRY	MOT	CHAT (entre saules et chênes)	02/03/2021
RUEIL-MALMAISON	MOT	GAMBETTA	20/04/2021
WISSOUS	MOT	CONVENTION PILOT	20/04/2021
VILLE D'AVRAY	MOT	THIERRY	04/05/2021
NEUILLY-PLAISANCE	MOT	HUGO	08/04/2021
NOZAY	MOT	BOIS MONSIEUR	04/05/2021
VIROFLAY	MOT	PRES AUX BOIS	18/05/2021
VIROFLAY	MOT	ORVE HASSLOCH	18/05/2021
NEUILLY-PLAISANCE	MOT	CLEMENCEAU	08/04/2021
NOZAY	MOT	CHEMIN SAINT PIERRE	04/05/2021
WISSOUS	MOT	AVRENAISES FRATERNELLE	20/04/2021
WISSOUS	MOT	CHAMPS	20/04/2021
LIMEIL-BRÉVANNES	MOT	8 MAI TILLEULS	20/04/2021
RUEIL-MALMAISON	MOT	PAUL LOUIS COURIER	20/04/2021
NOISY-LE-GRAND	MOT	CLOS D'AMBERT	23/04/2021
NOISY-LE-GRAND	MOT	JULES FERRY	23/04/2021

- Convention entre le Sigeif et la commune de Puiseux-en-France du 18 janvier 2021, pour l'accompagnement de cette commune par le Sigeif dans le cadre du service CEP (conseil en énergie partagé) offert aux communes adhérentes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants.
- Convention entre le Sigeif et GRDF du 22 février 2021, pour la mise en œuvre d'actions en faveur des collectivités adhérentes au Sigeif souhaitant remplacer une ou plusieurs chaufferies fioul par une solution performante au gaz naturel.
- Convention entre le Sigeif et la commune de Croissy-sur-Seine du 31 mars 2021, pour l'accompagnement de cette commune par le Sigeif dans le cadre du service CEP (conseil en énergie partagé) offert aux communes adhérentes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants.
- Convention entre le Sigeif et Enedis du 8 avril 2021 relative à la restitution par Enedis d'un terrain à Chennevières-sur-Marne, objet de la délibération du Comité d'administration n° 21-09 du 8 février 2021.
- Convention entre le Sigeif et la Métropole du Grand Paris du 27 avril 2021, relative à la fourniture de données par le Sigeif à la Métropole, afin de permettre à celle-ci d'établir le schéma directeur énergétique métropolitain.
- Décision n° 21-02 du 11 mai 2021 portant sur une demande de subvention à la Région Île-de-France pour des études relatives à la pose d'IRVE sur le territoire des communes de Morangis, de Villeneuve-la-Garenne, de Bagneux, de Rosny-sous-Bois et de Bondy, dans le cadre de la délibération du Comité d'administration du Sigeif n° 19-32 du 14 octobre 2019.
- Décision n° 21-03 du 11 mai 2021 portant une demande de subvention à la Région Île-de-France pour des travaux relatifs à la pose d'IRVE sur le territoire des communes de Belloy-en-France, de Bièvres, de Bois-d'Arcy, de Clichy-la-Garenne, de Deuil-la-Barre, de Fontenay-en-Parisis, de Fresnes, du Thillay, de Margency, de Puteaux, de Roissy-en-France et de Villeparisis, dans le cadre de la délibération du Comité d'administration du Sigeif n° 19-32 du 14 octobre 2019.

Il n'y a pas d'observations.

Le Comité prend acte de ces conventions et de ces décisions.

Affaire n° 10 - Approbation d'une prise de participation en capital par la SEM Sigeif Mobilités

Rapporteur : Mme Lehembre, 11^{ème} vice-présidente

Mme Lehembre rappelle que la SEM Sigeif Mobilités a été créée en décembre 2016 pour aider au développement de la mobilité gaz et biogaz, en Île-de-France, au travers de la construction de stations d'avitaillement.

Elle a d'ores et déjà construit quatre stations (Gennevilliers, Wissous, Bonneuil-sur-Marne et Noisy-le-Grand) et poursuit la construction de deux autres à Saint-Denis (93) et à Réau (77).

La création des zones à faible émission à Paris et sur le territoire de la Métropole du Grand Paris va accélérer la transition du parc de véhicules vers des véhicules moins polluants, dotés de la vignette Crit'Air 0 ou 1.

Pour permettre l'avitaillement de ces véhicules, il sera nécessaire de développer le réseau de stations GNV/bio-GNV au sein de la ZFE. Toutefois, la construction de ces infrastructures se heurte à la difficulté de trouver du foncier, notamment en zone dense.

C'est pourquoi, l'évolution des stations-service vers des stations multi-énergie est une solution qui s'impose pour développer un véritable réseau d'infrastructures d'avitaillement en gaz et biogaz au sein de la zone dense.

La SEM Sigeif Mobilités et la société Certas Energy France, propriétaire des stations à l'enseigne Esso en France, souhaitent mettre en commun leurs moyens pour installer une distribution de GNV/bio-GNV dans certaines des stations de cette société, en Île-de-France.

La SEM Sigeif Mobilités pourrait ainsi s'associer avec cet opérateur, par une prise de participation minoritaire au sein d'une structure dont l'objet, en lien avec celui de la SEM, serait de réaliser des infrastructures de distribution de GNV/bio-GNV et d'en confier l'exploitation à l'exploitant de la station déjà en place. Les intérêts de la SEM seront préservés au travers d'un pacte d'actionnaire.

Le capital de la société a été fixé à 100 000,00 euros. La SEM Sigeif Mobilités y participera pour un montant maximum de 49 000,00 euros.

Ce partenariat permettra ainsi :

- d'accélérer le développement du réseau de stations GNV/bio-GNV dans la zone dense, la plus concernée par la ZFE,
- de réduire (et partager) les coûts d'investissement pour des infrastructures pour lesquelles le modèle économique est plus compliqué (volume des ventes de GNV limité car fréquentation de VU plus que de PL),
- d'accéder à des sites bien placés et faciles d'accès,
- de faciliter l'acceptabilité d'une telle infrastructure qui n'est en fait qu'une extension d'une station existante.

Un premier projet est envisagé à Vitry-sur-Seine pour installer un avitaillement gaz et biogaz au sein de la station Esso située 159 avenue Rouget-de-Lisle (sur une voie départementale proche de l'autoroute A86 et de la ZAC des Ardoines) où sont basées des entreprises de logistique et de collecte des ordures ménagères.

Comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5, le Sigeif, comme le Sycotm et la Région, collectivités territoriales disposant d'un siège au conseil d'administration, doivent délibérer pour autoriser une prise de participation de la SEM au sein d'une société commerciale.

Il n'y a pas d'observations.

Les délégués, administrateurs de la SEM Sigeif Mobilités ne prennent pas part au vote.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 11 - Délégation de signature au Président du Sigeif dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public des communes adhérentes

Rapporteur : M. Gauducheau, 2^{ème} vice-président

La présente délibération vient compléter celle adoptée en septembre dernier concernant l'étendue des délégations que le Comité consent habituellement au Président du Sigeif.

Il est, en effet, explicitement précisé que cette habilitation recouvre les titres d'occupation domaniale.

Il s'agit ainsi notamment d'accélérer la gestion des dossiers relatifs aux installations d'unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque, à la faveur desquels les collectivités invitent le Syndicat à signer des conventions d'occupation de leur domaine.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 12 - Elections

Rapporteur : M. le président Guillet

a - *Représentant du Sigeif à la Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques (FFAUVE)*

Par délibération en date du 14 décembre 2020, **M. le président Guillet** rappelle que le Comité a autorisé le Sigeif à adhérer à la FFAUVE.

Pour mémoire, la Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques, a été créée en 2019 afin de fédérer les multiples associations d'usagers de véhicules électriques. La FFAUVE a pour objectif de répondre aux besoins et attentes communes aux associations d'utilisateurs de véhicules électriques afin de :

- bénéficier d'une visibilité et d'une notoriété accrue,
- disposer de plus de moyens pour réaliser leurs missions,
- partager des savoir-faire et des expériences,
- coordonner leurs actions,
- mieux comprendre ensemble comment évoluent le véhicule électrique et la mobilité électrique.

Cette adhésion permet au Sigeif de poursuivre son travail en commun avec les usagers dont les avis ont orienté son dispositif de déploiement de la mobilité électrique.

Cette délibération a donc pour objet de proposer aux délégués de désigner le représentant du Syndicat au sein des instances de la FFAUVE.

Le Sigeif a reçu la candidature de Madame Nagète Maatougui, déléguée titulaire de la ville de Colombes, pour siéger au sein des instances de la Fédération.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Comité, a élu, selon les formes légales, le représentant du Syndicat au sein de la Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques (FFAUVE),

- En tant que membre : Mme Nagète Maatougui, déléguée titulaire de Colombes (92).

b - Représentant du Sigeif à la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, diverses compétences :

- en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,
- en matière de politique locale de l'habitat,
- en matière de politique de la Ville,
- en matière de développement économique d'intérêt métropolitain,
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie.

Il est à noter qu'à la différence des autres métropoles de droit commun ou des communautés urbaines, la Métropole du Grand Paris n'est pas dotée de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie.

M. le président Guillet rappelle, par ailleurs, que le périmètre du Sigeif dépasse largement celui de cette Métropole.

Les missions de la commission consultative de l'énergie sont de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. Elle examine également le projet de schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains élaboré par la Métropole du Grand Paris.

La présente affaire concerne l'élection d'un représentant du Sigeif à la commission consultative sur l'énergie créée par la Métropole du Grand Paris en remplacement de Madame Marie Chavanon, maire de Fresnes et vice-présidente du Sigeif, qui siège déjà au sein de la commission au titre de sa fonction de Conseillère métropolitaine.

M. le président Guillet propose sa candidature pour représenter le Sigeif au sein de cette commission.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Comité, a élu, selon les formes légales, le représentant du Syndicat au sein de la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris,

- En tant que membre : M. Jean-Jacques Guillet, délégué titulaire de Chaville (92), Président du Sigeif.

c - Représentant du Sigeif au comité de pilotage du contrat de concession institué par la convention d'autorités concédantes entre le Sigeif et le Syctom

M. le président Guillet rappelle que le Sigeif et le Syctom sont convenus de passer de concert un contrat de concession portant sur la construction et l'exploitation de la future unité de méthanisation, située à Gennevilliers. Principalement axée sur le service public de traitement des déchets, cette installation permettra également la production de biogaz.

À cette fin, les deux Syndicats ont signé une convention de groupement d'autorités concédantes dont le Syctom est coordonnateur et qui prévoit l'intervention d'un comité de pilotage afin de permettre une réelle coopération entre les Membres.

Préalablement aux instances décisionnaires, ce comité émettra ainsi un avis sur les phases principales de passation et d'exécution de la concession.

La convention de groupement stipule que ce comité de pilotage est constitué de trois élus de chacun des Syndicats, dont leur Président.

Le Syndicat a reçu la candidature de Monsieur Bernard Gauducheau, vice-président du Sigeif, chargé de la concession gaz et des relations avec la Région Île-de-France, et de Monsieur Laurent Noël, délégué titulaire de la commune de Gennevilliers, pour siéger au sein de ce comité.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Comité, a élu, selon les formes légales, le représentant du Syndicat au sein de la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris,

- En tant que membres : M. Bernard Gauducheau, délégué titulaire de Vanves (92), vice-président du Sigeif, et M. Laurent Noël, délégué titulaire de Gennevilliers (92).

Affaire n° 13 - Rétrocession de canalisations de gaz hors service

Rapporteur : M. Thomas, 1^{er} vice-président

Les communes d'Alfortville, de L'Île-Saint-Denis et de Saint-Ouen souhaitent réutiliser des portions de canalisations de gaz hors service en tant que fourreaux afin de réduire les ouvertures de tranchées sur la voirie.

M. Thomas soumet au vote des délégués les conventions de rétrocession de ces portions de canalisations qui ne sont plus affectées à la distribution de gaz et, par conséquent, restituées par GRDF à ces communes.

Il n'y a pas d'observations.

La déléguée de Grand Paris Seine Ouest ne participe pas au vote, cette collectivité n'ayant transféré que la compétence EnR.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Avant de clore la séance, **M. le président Guillet** informe les délégués que la réunion de la commission de suivi Gaz se réunira vendredi 2 juillet prochain. Cette séance qui abordera notamment le renouvellement du contrat de concession se tiendra à la fois en téléconférence et en présentielle avec GRDF, les représentants du Sigeif et les vice-présidents qui le souhaitent.

À cet égard, **M. Gauducheau**, vice-président, s'excuse d'ores et déjà de ne pas pouvoir participer à cette commission. En effet, ayant été réélu en tant que conseiller régional d'Île-de-France, il participera à la séance d'installation du nouveau Conseil régional d'Île-de-France qui se déroulera le même jour.

M. Kopelianskis (Maisons-Laffitte) indique qu'il a eu connaissance par GRDF de la visite de M. le président Guillet, le 9 juillet prochain, sur un chantier concernant un changement de canalisation de gaz dans sa commune et souhaiterait connaître l'exactitude de cette information.

M. le président Guillet répond qu'il n'a pas été informé de cette visite et qu'elle n'est pas inscrite sur son agenda. Néanmoins, il confirme que les services techniques du Sigeif seront présents sur ce chantier.

Pour conclure, **M. le président Guillet** rappelle aux délégués de bien vouloir retourner au Sigeif, la feuille de signature concernant le vote du compte administratif ; celle-ci doit être adressée impérativement à la préfecture.

Puis, il informe de la récente mise en ligne du nouveau site Internet du Sigeif ; quelques ajustements sont encore à améliorer et les délégués ne doivent pas hésiter à se rapprocher du Sigeif pour faire part de leurs éventuelles remarques. Un courrier sera adressé à chaque collectivité adhérente, dans les prochains jours, pour communiquer le code d'accès de chacune à l'espace Extranet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Fait à Paris, le 28 juin 2021
Le président,



JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr